

# BULLETIN MUNICIPAL

## Spécial environnement - juin 2018

### Lus la Croix Haute



#### Edito : Notre commune et l'environnement



**Une nature partagée**, un environnement respecté dans lequel chacun peut trouver sa place et s'épanouir socialement, familialement et professionnellement, tel est le programme ambitieux qui sert de guide à l'action municipale.

Les préoccupations sociétales et l'attention environnementale vont de paire. Chacun de nos projets intègre ces critères avant de passer devant le conseil municipal, qui tenant compte des capacités budgétaires, les amende, et les retient ou pas.

**Un projet, comme la rénovation du bâtiment des Aiguilles**, par exemple sera soumis à plusieurs filtres.

Il doit respecter la loi : urbanisme, sécurité, accessibilité, économies d'énergie. Répondre au besoin de notre petite société Lussoise, des différents utilisateurs, des citoyens ou des associations. Se plier à une vision collective de la meilleure utilisation possible d'un bien commun en étudiant les mutualisations. Une fois, cette programmation définie, le maître d'œuvre élaborera un avant projet qui tiendra compte de l'enveloppe budgétaire définie et du plan de financement. Une attention particulière sera portée au choix des matériaux, à leur qualité environnementale, à l'éclairage, à l'isolation et au moyen de chauffage. Le débat pourra de nouveau affiner le projet avant d'en arrêter une version définitive.

L'ensemble de ce processus, avec les phases indispensables de concertation et celles incompressibles des consultations et des marchés publics prendra deux ans si la recherche de financement est fructueuse.

Nous venons de retenir le maître d'œuvre, le coup d'envoi est donné... Nous vous donnons rendez vous pour l'inauguration au printemps 2019

Amitiés Républicaines , Alain Matheron, maire.

#### Lus la Croix Haute, une commune très protégée ?

*Même si vous aimez et si vous admirez les diverses facettes nature de notre commune, vous avez peut-être un peu de mal à vous y retrouver quant aux différentes appellations et programmes de protection... voici un petit point sur le sujet !*

##### Au départ, la ZNIEFF...

Lancé en 1982, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. **Cet inventaire est devenu aujourd'hui un des éléments**

**majeurs de la politique de protection de la nature.** Il doit être consulté dans le cadre de projets d'aménagement du territoire (document d'urbanisme, création d'espaces protégés, élaboration de schémas départementaux de carrière...).

**11 Zones ont été remarquées sur le territoire de la commune**, et sont décrites précisément pour leur intérêt en flore et en faune. Vous pouvez les retrouver sur le site de l'Inventaire National du Patrimoine naturel ([inpn.mnhn.fr](http://inpn.mnhn.fr)). C'est à partir de ce document que vont s'appuyer les différents programmes de protection.

##### Différents périmètres d'action de protection...

Selon l'action de protection, différents partenaires et différents milieux vont être concernés...